

AR PREFECTURE

016-211601075-20151028-2015\_10\_1-DE  
Reçu le 30/10/2015



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**délibération :  
D\_2015\_10\_1**

L' an deux mille quinze , le mercredi 28 octobre à 20 h 30, le Conseil d'ûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie de Coulgens, sous la présidence de Monsieur MERLE Rémy, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 22 Octobre 2015

Présents : 9

**Présents** : Monsieur MERLE Rémy, Madame PRADEAUX Marguerite, Monsieur LAVILLE Dominique, Monsieur LAURENT Alain, Monsieur BORIE Eric, Madame CHENERY Clare, Monsieur COMBY Bernard, Monsieur ROY Christophe, Madame VIDMAR Nathalie

Votants : 9

**Absent(s)** : Monsieur BERNARDEAU Patrick-Edouard

**Objet : COMITE DE SUIVI  
EOILIEN**

**Excusé(s)** : Madame HEYMONET Véronique

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Alain LAURENT

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de créer un comité de suivi éolien pour le projet situé sur les communes de Coulgens et Saint Angeau.

Ce comité pourrait être composé d'élus, d'agriculteurs, de propriétaires, d'habitants, et d'Associations en rapport avec la nature.

Il propose, dans la mesure où les personnes ci-dessous citées ont donné leur accord de principe :

- Rémy MERLE, Maire de Coulgens,
- Christophe ROY, Adjoint au Maire,
- Véronique HEYMONET, élue et très attachée à l'environnement,
- Michel NORIN, Président de la société de chasse communale,
- Nathalie AUGIER, habitante de "Sigogne",
- Maryline GAUDUCHEAU, habitante de "l'Aiguille",
- Jean-Pierre MOREAU, propriétaire et agriculteur,
- Jean-Louis MARSAUD, membre représentant la Communauté de Communes Bandiat Tardoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création et la composition de ce comité.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En Mairie, Le Maire  
Rémy MERLE  
Emis le 28/10/2015, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le